

**Perspectives[[1]](#footnote-1) pour l’avenir de l’île de Porquerolles**

***Propositions de pistes de travail***

***5 septembre 2021***

Les Amoureux de Porquerolles

34 Chemin du Langoustier – 83400 Ile de Porquerolles

**Sommaire**

Présentation de la démarche……………………………………………………………………………3

* 1. Bref rappel historique………………………………………………………………………………………4
  2. Principales leçons tirées de l’histoire et du bilan depuis 1971………………………… 6
  3. Six propositions de pistes de travail
  4. Définir une stratégie partagée……………………………………………………………………7

3.2. Mieux prendre en compte la spécificité de cœur du Parc national……………. 8

3.3. Définir et promouvoir une nouvelle politique du tourisme…………………………9

3.4. Adopter une politique exemplaire face au dérèglement climatique………… 11

3.5. Prendre en compte la vie et les activités de l’île et de ses habitants………… 13

3.6. Repenser la gouvernance…………………………………………………………………………. 14

**Présentation de la démarche**

L’année 2021 marque le cinquantième anniversaire de l’acquisition par l’État français de l’île de Porquerolles afin d’éviter le risque de morcellement du territoire, de promotion immobilière et de préserver son patrimoine naturel et ses paysages exceptionnels.

Ce cinquantenaire est une excellente opportunité pour :

* 1. Se remémorer les principaux événements qui ont marqué la vie de l’île depuis 1971.
  2. Dresser un bilan de ces 50 années et en tirer les leçons.
  3. Tracer les perspectives d’avenir de l’île.

L’association « Les Amoureux de Porquerolles » a engagé ce projet en adressant en avril 2021 un appel à contributions à l’ensemble de ses 198 membres et aux principaux acteurs publics ou privés de la vie de l’île sur un avant-projet de base.

Les contributions reçues ont permis de rédiger un second document de travail soumis à une nouvelle consultation en juin.

L’ensemble de ces apports permet à l’association de présenter, dans le présent document, six propositions de pistes de travail pour les perspectives d’avenir de l’île.

Ces propositions sont adressées aux responsables des principales instances de gouvernance de l’île, aux associations, aux habitants de Porquerolles, aux commerçants et professionnels, à toutes les personnes qui aime l’île et s’intéressent à sa vie, pour ouvrir un débat sur les actions à mettre en œuvre pour son devenir.

L’organisation à l’automne d’une table ronde sur ces pistes de travail a été proposée à la ministre de la Transition écologique, au président de la Région Sud, au préfet du Var, au Préfet maritime, au président de MTPM, au maire de Hyères, à la présidente et au directeur du PNPC.

Cette table ronde pourrait faire l’objet d’une publication.

Un message a été demandé au président de la République, pour exprimer son regard sur la situation de l’île, après la décision de son prédécesseur en 1971.

**Chacun[[2]](#footnote-2) est invité à faire part de ses commentaires et propositions :**

[amoureuxporquerolles@gmail.com](mailto:amoureuxporquerolles@gmail.com)

1. **Bref rappel historique**

*« Pour prévoir l’avenir, il faut connaître le passé, car les événements de ce monde ont en tout temps des liens aux temps qui les ont précédés. »* Nicolas Machiavel

Porquerolles a connu tout au long de son histoire, depuis l’Antiquité, une succession d’invasions, d’occupations, de changements successifs de propriétaires avec leurs lots de succès, d’échecs, de conflits et de procès. Au cours des siècles, le sommet de l’État est intervenu directement à plusieurs reprises pour protéger l’île, notamment François Ier, Henri II, Richelieu, Louis XIV et Napoléon.

* En 1912, l’île est achetée à la « Compagnie foncière de l'île de Porquerolles » par François-Joseph Fournier. Il s'attela avec succès à la poursuite des aménagements de l’île, à son développement économique et social, à une exploitation agricole atteignant l’autonomie alimentaire.
* Après la guerre de 39-45, les occupations italiennes puis allemandes laissèrent une île entièrement dévastée. Les héritiers de la famille Fournier n’avaient plus les moyens d’assurer seuls la poursuite des exploitations agricoles et de l’entretien des infrastructures de l’île.
* En 1970 les propriétaires commencèrent à examiner des propositions d’achat partiel de l’île. L’État, soucieux d’éviter la promotion immobilière sur l’île et de protéger ce patrimoine national naturel exceptionnel, proposa aux héritiers de racheter l’ensemble de leurs propriétés.

L’opération fut réglée en moins de six mois et les actes officiels d’achat signés en mars 1971.

* La gestion des territoires acquis par l’État fut immédiatement confiée au Parc national de Port Cros, créé en 1963.
* C’est également en 1971 que fut créé le premier portefeuille de ministre de la Protection de la nature et de l’environnement, confié à Robert Poujade.
* 1979 : création à Porquerolles du Conservatoire botanique national méditerranéen.
* 1985 : l'île est classée en zone inconstructible en raison de sa valeur environnementale.
* En 2012, en application de la loi de 2006, dite « loi Giran » modifiant profondément les parcs nationaux, Porquerolles devient « Cœur de parc » et le PNPC s’élargit aux six communes de la zone d’adhésion. Création la même année de la métropole Toulon Provence Méditerranée reprenant les compétences techniques de la communauté de communes TPM et de la mairie de Hyères.
* Installation du Conseil économique, social, et culturel (CESC) du PNPC en 2013 et en 2015, approbation de la Charte du PNPC par décret du Conseil d’État.
* Évolutions des propriétés viticoles : le Domaine de la Courtade est repris en 2014 par Édouard Carmignac. Le Domaine de l’île est repris en 2019 par la Société Rauzan Segla, filiale viticole du groupe Chanel. L’exploitation du Domaine Perzinsky est cédée en 2021 au Domaine de l’île.
* 2017 : rattachement des Parcs nationaux à l'Agence française pour la biodiversité qui deviendra en 2020 l’Office français de la biodiversité, sous la tutelle du ministère de la Transition écologique.

**Accélération de la décision et de la réalisation de l’achat de Porquerolles**

**par le Président de la République et le gouvernement (1970)**

En août 1970, le président Georges Pompidou, qui séjourne à Brégançon, se rend sur l’île à plusieurs reprises. Il juge nécessaire de préserver ce patrimoine national.

Dans une note interne du 18 août 1970, Michel Jobert, secrétaire général de l’Élysée, à Michel Woimant, conseiller technique, écrit : « *Le président de la République est arrivé à la conclusion qu’il fallait vraiment en faire un parc national, c’est-à-dire l’acheter pour le compte de l’État[[3]](#footnote-3). »* Sur la note envoyée le 25 août 1070 par M. Woimant pour présenter le projet d’acquisition de l’île au président, celui-ci annote à la main : « *Il ne faut pas parsemer l’île de constructions hétéroclites ! L’essentiel doit rester vierge et ouvert à la promenade des visiteurs. »*

Le 26 novembre 1970, le Premier ministre, Jacques Chaban-Delmas désigne Jérôme Monod, délégué à la Datar[[4]](#footnote-4), comme interlocuteur unique des propriétaires de l'île. Les négociations débutent le 3 décembre 1970 entre les membres de la famille et plusieurs services de l’État pour préciser notamment les parties de l’île concernées, les modalités, et le prix d’acquisition.

Certains membres de la famille souhaitaient quitter l'île en conservant un domaine réduit pour eux ou leurs enfants, d’autres désiraient continuer à participer à la vie de Porquerolles, y poursuivre une exploitation agricole et hôtelière et conserver un domaine personnel d'une certaine importance.

Dans son rapport au gouvernement, Jérôme Monod écrivait notamment :

« *Ces dispositions permettent de concilier deux facteurs avantageux :*

*- elles assurent la présence sur l'île de trois des quatre héritiers et de leur famille ce qui est important pour son aménagement et le développement des surfaces cultivées…*

*- elles garantissent à l'État que les terrains qu'il n'acquiert pas ne pourront pas servir de base à d'importants lotissements.*

*L'État doit pouvoir acquérir la maîtrise foncière de Porquerolles et, pour cela, se rendre propriétaire non seulement des terrains à vendre, mais obtenir, en outre, qu'une série de concessions soient acceptées par les propriétaires sur les terrains appelés à rester dans leur patrimoine. Des servitudes contractuelles assez lourdes ont été aussi imposées aux propriétaires. En particulier, le droit de construire sera figé et ne sera pas lié aux règlements d'urbanisme. »*

Les négociations se concluent par la signature de promesses de vente les 17 et 23 décembre 1970 avec chacune des branches d’héritiers.

**Les actes officiels de cession sont passés devant le préfet du Var les 4 et 17 mars 1971.**

Après ces cessions, l’État devient propriétaire d’environ 80 % de l’île de Porquerolles, comprenant également les terrains militaires de l’IGESA, le sémaphore, le phare, et les anciens forts militaires.

Les autres 20 % concernent essentiellement le village, le port, les exploitations agricoles et viticoles privées, le Mas du Langoustier et le restaurant de la plage d’Argent.

Un long contentieux entre les héritiers Fournier et l’État se termine en 2011 par le jugement de la Cour européenne des droits de l’homme qui reconnaît recevable la requête des héritiers ayant subi une restriction à la possibilité de jouir pleinement de leur propriété, selon les droits qui leur avaient été reconnus dans les actes de vente[[5]](#footnote-5).

1. **Principales leçons tirées de l’histoire et du bilan depuis 1971**

♦ L’histoire de Porquerolles a été fortement marquée par les discontinuités de ses occupants, de ses propriétaires, de ses activités, de ses projets et de ses réalisations. Ces discontinuités ont affecté sa prospérité agricole et économique, sa vie sociale, ses équilibres naturels, et la pérennité de ses projets successifs. Cette histoire montre aussi que de nouveaux changements peuvent se produire à tout moment.

♦ Il n’a fallu que moins de six mois de travail entre les différents acteurs pour que la décision d’achat de l’île prise par le chef de l’État en 1970 soit finalisée. Il faut aujourd’hui plusieurs années pour réaliser les objectifs essentiels à la vie de l’île.

♦ Cet achat par l’État et le classement de l’île en zone inconstructible (1985) ont sauvé Porquerolles du morcellement territorial et de la promotion immobilière qui la menaçaient à l’époque. Mais l’impossibilité de construire a rendu très difficile le logement des Porquerollais à des prix accessibles, ainsi que l’hébergement décent des saisonniers.

♦ L’acquisition a également permis la prise en charge de la protection des espèces animales et végétales terrestres et maritimes de ce patrimoine naturel exceptionnel par le Parc national de Port-Cros et par le Conservatoire botanique national méditerranéen.

♦ Par contre, l’État et les collectivités territoriales concernées n’accordent pas les moyens humains et financiers nécessaires au nombre et à la spécificité des missions de protection du patrimoine naturel national et à l’entretien des infrastructures et des équipements de l’île pour accueillir une fréquentation touristique en expansion.

♦ La focalisation de l’île autour du tourisme d’été limite à la fois la vie à l’année, l’apport de nouvelles activités, les possibilités d’emplois diversifiés et d’évolution pour les Porquerollais. Le tourisme de masse à la journée n’apporte presque rien à l’économie de l’île, mais il pèse sur les coûts des conditions d’accueil.

♦ Le potentiel agricole et viticole de l’île qui s’est exprimé à différentes périodes de l’histoire de l’île n’a connu sa plénitude de prospérité de capacité à l’autosuffisance alimentaire qu’à l’époque de F.J. Fournier. Aujourd’hui, seules les exploitations viticoles ont maintenu et développé leurs activités.

♦ Bien que très directement concernée par les impacts du dérèglement climatique, Porquerolles est totalement inactif à la fois dans la lutte contre les causes de ce dérèglement et dans les mesures d’adaptation à ces impacts dont les îles sont directement victimes.

♦ Si l’acquisition de l’île par l’État a permis d’éviter le morcellement territorial, elle n’a pas permis d’éviter son fractionnement administratif entre la mairie, la métropole et le PNPC, sans compter les incontournables autorisations de la préfecture et des instances nationales. Cette gouvernance multicouche rend plus difficiles et plus lentes la prise de décision et la mise en œuvre des actions concrètes.

1. **Six propositions de pistes de travail pour l’avenir de Porquerolles**

* Définir une stratégie partagée à moyen-long terme pour Porquerolles
* Mieux prendre en compte la spécificité de cœur du Parc national
* Définir et promouvoir une nouvelle politique du tourisme
* Adopter une démarche exemplaire face au dérèglement climatique
* Prendre en compte la vie et les activités de l’île et de ses habitants
* Repenser la gouvernance

**3.1. Définir une stratégie partagée à moyen et long terme pour Porquerolles**

Face aux conséquences économiques, sociales et environnementales des principaux enjeux pour l’avenir de Porquerolles : surfréquentation terrestre et maritime, impacts du dérèglement climatique y compris sur le tourisme, risque incendie, érosion de la biodiversité, Porquerolles doit se doter d’une vision et d’un plan stratégique.

Ce plan aidera à structurera les activités de l’île autour d’objectifs porteurs de sens et de mobilisation collective, dans lesquels chaque acteur pourra s’inscrire et participer. Il doit être partagé par l’ensemble des acteurs concernés : Région Sud, Département et Préfecture du Var, Département, Autorités maritimes, Métropole TPM, Ville de Hyères, Parc National de Port-Cros, résidents permanents et résidents secondaires, commerçants, professionnels intervenants sur l’île.

La conception de ce plan doit s’inscrire dans le cadre des stratégies à moyen/long terme des différentes instances de gouvernance de l’île.

Pour la vision stratégique, l’horizon 2050 pourrait sembler lointain, mais il est en fait très proche.

C’est celui dans lequel vivront pleinement les enfants qui naissent aujourd’hui. Ils seront les héritiers du patrimoine naturel, économique et culturel de l’île, mais aussi des problèmes et handicaps que nous leur laisserons, faute de ne pas les avoir anticipés et résolus à temps.

Les données scientifiques les plus récentes, notamment celle du 6ème rapport du GIEC sur le dérèglement climatique et celles de l’UICN[[6]](#footnote-6) sur l’érosion de la biodiversité font clairement état de leurs conséquences pour l’humanité et des objectifs clés de la feuille de route à suivre sur les trente prochaines années pour y remédier, ou a minima, pour essayer d’en réduire la gravité. Elles montrent également la nécessité de lier les actions correctrices du dérèglement climatique et de la biodiversité.

Ces analyses montrent que nous sommes déjà très en retard, en particulier sur notre territoire. Il est indispensable de décupler dès maintenant nos actions correctrices. Plus nous tardons et plus les moyens à engager demain seront lourds.

Pour les objectifs, distinguer les actions à réaliser en urgence (2022-2025), mais aussi les premières étapes des objectifs des horizons 2030, 2040 et 2050, en précisant les moyens, le calendrier et les indicateurs de progression.

Les pistes de travail décrites ci-après visent à contribuer aux réflexions sur la stratégie : spécificités du Parc national, nouvelle politique touristique, vie de l’île à l’année, repenser la gouvernance.

* 1. **Mieux prendre en compte la spécificité de cœur de Parc national**

L’atout spécifique de l’intérêt d’un Parc national exceptionnel n’est curieusement pas mis en avant dans la communication touristique. Il constitue pourtant une offre originale basée sur la découverte, l’émerveillement et la connaissance des richesses et de la diversité des espèces végétales et animales terrestres et maritimes, qui sont, et seront de plus en plus, essentielles pour la qualité de la vie.

Il conviendrait de développer cette capacité distinctive dans la politique de tourisme en créant une offre d’activités plus large et plus complète. Cette offre créerait une alternative au tourisme balnéaire. Ceci implique un renforcement des moyens humains du Parc national, mais aussi une transformation progressive des autres activités de l’île avec de nouvelles opportunités de nouveaux métiers.

La nécessité de renforcer le marquage dans l’entrée dans le Parc national et dans ses cœurs de parc est à souligner à nouveau. Les points d’embarquement et d’arrivée sur les trois îles ne signalent pas suffisamment que l’on pénètre dans un espace protégé et les comportements à y respecter. Bien que plus difficile à réaliser, cette connaissance de l’entrée dans un parc national doit aussi être renforcée pour l’espace maritime.

Nouvelles opportunités. Porquerolles est appelé à jouer un rôle important dans les objectifs français et internationaux de protection et de régénération par le développement des aires protégées. Le Parc national, déjà engagé dans le renforcement de ses zones de protection en mer va pouvoir contribuer aux engagements annoncés cette année de protection renforcée des espaces terrestres et maritimes

Cette protection renforcée nécessite des moyens humains renforcés, en particulier pour les missions de surveillance et de police. Si ces moyens ne peuvent pas venir entièrement de l’État, il conviendrait qu’ils soient apportés par des renforts régionaux et territoriaux.

***L’île de Porquerolles doit viser à être reconnue comme un territoire exemplaire de la protection et de la régénération de la biodiversité animale et végétale terrestre et maritime de la méditerranée.***

Il serait souhaitable de modifier le nom du Parc national

Le nom de « Parc national de Port-Cros » s’avère de plus en plus être un frein. La majorité des personnes pensent toujours que le Parc national est limité à l’île de Port-Cros. C’est un obstacle pour la notoriété et l’identité de Porquerolles, tout comme pour l’archipel et chacune des communes adhérentes du littoral, mais aussi pour l’application des règles de comportement puisque les visiteurs ne pensent pas être dans un parc national.

Les référence au passé (premier parc national européen) et les arguments administratifs qui sont encore avancés pour ne pas aborder cette question du changement sont naturellement à prendre en compte, mais les avantages d’un changement l’emportent largement.

Suggestion : *« Parc national de la baie des îles d’or »* (PNBIO) qui – outre l’évocation de beauté, et son acronyme « BIO », engloberait à la fois les trois îles, les communes continentales d’adhésion et l’espace maritime correspondant.

* 1. **Définir et promouvoir une nouvelle politique du tourisme**

La vie économique, la vie humaine et la vie de la nature de Porquerolles sont entièrement conditionnées par le tourisme.

La politique touristique actuelle est essentiellement fondée sur l’attrait des plages et du soleil et réduite, de ce fait, à la saison d’été.

Elle attire une grande quantité de visiteurs à la journée, voire à la demi-journée, se rendant directement à la plage dès leur arrivée sur l’île. Ces visiteurs apportent peu à l’économie de l’île. Par contre, leur accueil est une charge importante pour la collectivité en matière de sanitaires publics, de consommation d’eau, de gestion des déchets, d’impacts sur l’équilibre de la nature, et de risque incendie, etc.

L’atout touristique spécifique de l’intérêt d’un Parc national exceptionnel n’est ni suffisamment mis en avant dans la communication, ni construit comme une offre originale.

***La communication touristique devrait être centrée sur l’attrait de la découverte et de la connaissance des richesses et de la diversité des espèces végétales et animales terrestres et maritime du Parc national (*voir 3.2).**

Le tourisme de Porquerolles sera progressivement affecté par les impacts du dérèglement climatique :

* La montée mécanique inexorable du niveau de la méditerranée (2,6 à 2.9 mm par an) réduira la largeur des plages, déjà étroites, jusqu’à les faire complètement disparaître.
* L’élévation régulière des températures rendra les séjours d’été moins supportables. Ce qui conduira à une nouvelle répartition des périodes de présence, avec notamment un retour à l’intérêt des séjours d’hiver, et un élargissement possible du tourisme à l’année avec des activités différentiées.
* Les événements météo extrêmes : vents plus violents et pouvant durer plus longtemps, pluies intenses causes d’inondations dans certaines parties de l’île, sécheresses, risque de submersion, etc. pourraient rendre les activités de loisir moins praticables, notamment les activités nautiques.
* La végétation pourrait souffrir du manque de pluie, ou inversement de sécheresse, de maladies invasives. Les paysages pourraient perdre leur charme.
* Le risque majeur pour l’île est l’incendie, avec les problèmes de sécurité, d’évacuation des touristes en cas de sinistre et de destruction de la végétation et des animaux.

Les activités culturelles peuvent faire l’objet d’une offre touristique spécifique comme le montrent déjà les premiers succès de la Villa Carmignac, le festival Jazz à Porquerolles, le jeune Porquerolles Film Festival. Cette offre culturelle ciblée, qui apporte une diversification de qualité, pourrait se développer.

L’offre culturelle pourrait également être élargie à l’histoire de l’île par la visite des forts de l’île.

Mais cette partie nécessiterait un programme de restauration, au moins partiel, de ceux-ci.

Renouer avec le tourisme en hiver. N’oublions pas que le tourisme à Porquerolles, comme dans d’autres sites célèbres de la Côte d’Azur, est né en hiver, notamment pour profiter de la douceur de la température, mais aussi des vertus de la région pour la santé. L’élévation des températures prévisibles pour les étés à venir peut rendre à nouveau cette question d’actualité, de même que l’attrait pour la santé.

Porquerolles se prêterait parfaitement toute l’année à l’organisation d’événements, de formations et de séminaires sur les questions d’environnement, de la biodiversité, de la restauration des espaces naturels, du bio mimétisme (innovations techniques inspirées des matières, formes, propriétés et fonctions du vivant).

Peut-être y créer une « Académie de l’environnement et de la biodiversité » ?

***L’objectif à atteindre serait de passer d’un tourisme de quantité centré sur les mois de juillet et d’août, à un tourisme de qualité, équilibré sur toute l’année, justifiant les investissements d’aménagement de l’île, et permettant de maintenir une activité continue et des emplois permanents***

Concernant la régulation de la surfréquentation

Dès la fin de la saison d’été 2021, il conviendra d’analyser les résultats des expériences des mesures prises par MTPM, la mairie, le PNPC et les transporteurs (compagnie sous DSP et celles ayant signé la charte d’engagement au respect de la jauge maximum journalière). Les leçons tirées devraient faire l’objet d’une concertation avec l’ensemble des acteurs, y compris les associations, pour définir les améliorations à apporter dès 2022.

Parallèlement, le travail du Parc national se poursuivra sur le projet de nouvelle organisation des mouillages autour de l’île et des arrivées directes par le rivage.

Nouvelles possibilités de réglementation d’accès ou de circulation.

L’article 56 bis de la loi « Climat et résilience » adoptée en juillet 2021 par le Parlement permet désormais «  *aux Maires, aux Préfets, aux représentants de l’État dans le Département ou en mer*, *de réglementer ou d’interdire, par arrêté motivé, l’accès et la circulation aux espaces protégés, dès lors que cet accès est de nature à compromettre soit leur protection ou leur mise en valeur à des fins écologiques, agricoles, forestières, esthétiques, paysagères ou touristiques, soit la protection d’espèces animales ou végétales ».*

***Après analyse des résultats des expériences de régulation de la fréquentation de l’été 2021, cette possibilité de régulation sera-t-elle saisie par l’une ou l’autre des autorités habilitées par cet article pour réglementer les accès à l’île, et selon quelles modalités ?***

* 1. **Adopter une démarche exemplaire face au dérèglement climatique**

Le dérèglement climatique constitue le risque majeur pour l’île de Porquerolles car il conditionne tous les autres risques, au premier rang desquels le risque incendie, les événements météo extrêmes, les conséquences pour le tourisme (voir page 9), pour l’agriculture, les vignes, et pour la survie des espèces animales et végétales (ou inversement le développement d’espèces invasives).

Le 6e rapport du GIEC qui vient d’être rendu public montre clairement que les impacts du dérèglement climatique frappent plus vite et plus fort que ce qui était redouté dans les premiers scénarios. La succession de nouveaux désastres comme les sécheresses, les inondations et les incendies en série s’accumulent, confirme l’augmentation de la fréquence et de l’intensité de ces catastrophes. Les coûts humains et financiers sont de plus en plus lourds.

Malheureusement, pour le moment, ces enjeux majeurs sont peu pris en compte à Porquerolles. Depuis les engagements nationaux et internationaux de la COP 21 (novembre 2015), et depuis les objectifs fixés par la loi transition énergétique (août 2015), **les compteurs de l’île sont restés à zéro progrès,** qu’il s’agisse de la réduction de la consommation d’énergie, de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, ou du développement des énergies renouvelables**.**

***Directement concernée par les impacts du dérèglement climatique, l’île a le double devoir de contribuer à la lutte contre les causes de ce dérèglement et de procéder aux adaptations préventives.***

1. Lutte contre le dérèglement climatique (« l’urgence climatique »)

Avant même de se préoccuper de l’adaptation aux conséquences du dérèglement climatique, il convient de s’attaquer d’abord à ses causes[[7]](#footnote-7).

Il est urgent de mettre en œuvre un plan d’action de contribution de Porquerolles aux objectifs nationaux et européens[[8]](#footnote-8), en lien avec les Plans Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET) de la Région, de la Métropole, de la Mairie et du Parc national, en visant notamment pour 2030 une réduction de 20 % de la consommation d’énergie finale, et de réduction des émissions de gaz à effet de serre de moins 40 % (récemment actualisée par l’Europe à – 55 %), avec une augmentation de + 32 % de la part des énergies renouvelables.

La construction de ce plan pourrait s’appuyer sur le diagnostic énergétique réalisé pour l’ensemble de l’île par le Parc national. Ce diagnostic avait notamment montré que 70 % des émissions indirectes de GES affectables à Porquerolles étaient dus à la douzaine de navettes estivales de passagers (hors TLV).

Un projet de toiture photovoltaïque sur la zone artisanale, à l’occasion du désamiantage de ces toits traîne depuis près de 15 ans en raison des interdictions successives de l’Architecte des Bâtiments de France, puis de la DREAL. Les freins seraient sur le point d’être desserrés, mais rien n’est encore engagé.

Le projet de réhabilitation énergétique des locaux du Parc national sur l’île de Porquerolles pourrait servir d’exemple et de catalyseur pour les autres activités de l’île, avec notamment un programme de rénovation des bâtiments, dont la plupart sont de véritables passoires thermiques.

La DREAL[[9]](#footnote-9), dont l’une des missions centrales est de piloter au niveau local la mise en œuvre des politiques nationales, en particulier la transition énergétique et la lutte contre le dérèglement climatique, devrait être appelée à animer la conception et la réalisation du plan climat pour Porquerolles.

***Porquerolles pourrait en devenir un exemple de compatibilité entre le développement des énergies renouvelable, le respect la beauté des paysages et des sites protégés est un enjeu.***

1. Anticipation et adaptation aux conséquences du dérèglement climatique

Le groupe de travail « Adaptation au changement climatique » organisé par le Parc national a dressé en 2019 un « état des lieux et des perspectives » afin d’anticiper les conséquences du dérèglement climatique sur la végétation et la vie des espèces animales, sur l’augmentation de la température et de l’acidité de la mer, sur la vulnérabilité des activités agricoles, économiques, touristiques et sociales, sur le risque incendie, etc.

**Il est indispensable de poursuivre et de compléter ce travail.**

Par ailleurs, le groupe de travail « Cap 2050 » du Parc national a travaillé sur trois ateliers thématiques : « Mer, plages et tourisme », « Vignes, vergers, maraîchage et jardins », « Forêt et lisières ». Quelles conclusions pouvons-nous en tirer d’une part pour s’adapter au mieux aux impacts prévisibles, et d’autre part pour saisir de nouvelles opportunités pour l’île ?

Le travail sur le schéma d’aménagement du port de Porquerolles, devra intégrer l’anticipation d’impacts comme la montée du niveau de la mer sur les quais, les bâtiments et les équipements du port, les risques de submersion, notamment du côté de la digue à l’est.

***Porquerolles peut ambitionner un terrain d’expérimentation et d’exemplarité des mesures de prévention des impacts du dérèglement climatique.***

**3.5. Prendre en compte la vie et les activités de l’île et de ses habitants**

L’image de « petit paradis » attribuée à Porquerolles masque malheureusement les problèmes auxquels l’île est confrontée. Les difficultés liées à l’isolement insulaire, comme le risque incendie, l’approvisionnement en eau, en nourriture, en énergie, la sécurité, la santé, la gestion des déchets, la qualité des télécommunications, ne sont pas toujours bien connues, bien comprises ou admises par les différents interlocuteurs du continent.

L’entretien des infrastructures de l’île et la création de nouveaux équipements collectifs nécessitent que soient levés les freins dus aux difficultés de faire intervenir rapidement et ensemble les différentes autorités responsables de la gouvernance de l’île (voir 3.6.). Les services de l’État, les collectivités territoriales et le Parc national doivent mettre en commun leurs compétences respectives, leurs moyens humains, techniques et financiers pour assurer ensemble cet entretien des infrastructures, pour raccourcir les délais de décision et de réalisation des projets.

***La consultation des habitants et des parties prenantes de la société civile doit encore être améliorée, ainsi que leur participation aux décisions et leur implication dans la mise en œuvre des actions.***

Trois exemples de retards importants dû au manque de cohésion :

* Les projets d’aménagement de l’entrée dans le village, puis dans le cœur de parc, trainent depuis plusieurs années, ballotés entre les propositions successives de la Municipalité, les études Plan paysage du Parc national, le schéma d’aménagement du port, la rénovation de la zone artisanale, avec des propositions régulièrement retoquées par les services préfectoraux.
* Les touristes se plaignent toujours de l’insuffisance du nombre de sanitaires dans le village, sur le port et à l’arrière des plages. Ces trois territoires administratifs relèvent de trois autorités différentes qui se renvoient la balle.
* Malgré la multiplication des catastrophes dues aux pluies diluviennes, aucun entretien de l’ancien réseau d’écoulement des eaux dans l’île n’est réalisé. La petite rivière « La Garonne » qui traverse l’île en récupérant les divers débordements, relève du Parc national jusqu’à son arrivée dans le village où il dépend de la Municipalité, puis son embouchure dans le port est du domaine de la Métropole. Plus personne n’assure l’entretien sur chacune de ces portions.

Le problème du logement

- Parmi les problèmes d’infrastructure, l’interdiction de construire, qu’il faut évidemment maintenir, présente une contrepartie très négative pour le logement des Porquerollais à des prix accessibles et l’installation ou le maintien des jeunes des jeunes sur l’île. Le problème se pose également pour les saisonniers. L’île ne dispose pas non plus de petits locaux pour les activités de jeunes entrepreneurs qui doivent se résigner à partir s’installer sur le continent. La Mairie travaille déjà sur des solutions pour des logements destinés aux jeunes. Les réflexions doivent être poursuivies pour compléter ce premier projet en répondant aux évolutions des situations familiales, mais aussi pour le logement des saisonniers et pour des locaux de travail, au besoin collaboratifs**.**

Prendre en compte les opportunités que pourraient offrir à la vie et aux activités de l’île à l’année, et à la création de nouveaux emplois : les nouveaux besoins de la transition écologique, de la transition énergétique, des développements du numérique et du télétravail.

**3.6. Repenser la gouvernance**

L’acquisition par l’État a permis à l’île d’échapper au morcellement territorial et à la promotion immobilière qui la menaçaient, mais elle n’a pas permis d’éviter le morcellement de sa gouvernance.

Insuffisance des moyens humains et financiers

Depuis 1971, les moyens humains et financiers n’ont pas été adaptés aux nombreuses évolutions du contexte : explosion du nombre de visiteurs et des nuisances correspondantes, multiplication par cinq du périmètre du Parc national avec son extension aux communes d’adhésion du continent, augmentation des pollutions atmosphériques et maritimes affectant la santé et la vie de nature, impacts du dérèglement climatique, etc.

Les objectifs que le chef de l’État vient d’annoncer pour la biodiversité, l’extension des missions des aires terrestres et marines protégées vont nécessiter des moyens accrus.

Une gestion multicouche

Le petit territoire de Porquerolles est géré par quatre autorités :

- Le Parc national est responsable de la gestion de l’ensemble des terrains constituant le cœur de parc, sur lequel existent aussi les domaines privés viticoles et agricoles, le Mas du Langoustier, le restaurant de la plage d’argent, les plages et les rivages. Il est également responsable de l’espace maritime de la bande des 600 mètres.

- Le village est géré par la Mairie de Hyères, et désormais par la Métropole TPM pour l’essentiel des activités techniques (eau, assainissement, déchets, énergie, transports…).

- Le port est géré par la direction des ports de la Métropole TPM.

- L’aire maritime entourant l’île relève à la fois de la municipalité, du PNPC, des autorités maritimes et des douanes.

S’y ajoutent les services de la Préfecture qui pour de nombreuses décisions essentielles détiennent le pouvoir final. Sans oublier les compétences du Conseil départemental, de la Région, le rattachement du Parc national à l’Office français de la Biodiversité, et l’IGESA, qui relève du ministère de la Défense.

Cette gestion multicouche, avec des instances qui ne possèdent ni les mêmes missions et objectifs, ni les mêmes procédures de travail, ni les mêmes cultures, ni les mêmes moyens humains et financiers, provoque inévitablement, quelles que soient les bonnes volontés, des lenteurs ou des blocages dans la prise de décision et dans la mise en œuvre cohérente des actions.

À noter que la Charte du PNPC, par sa validation institutionnelle (décret du Conseil d’État) engage juridiquement les différents acteurs dans une responsabilité collective pour l’exécution des missions du Parc national.

***Il est urgent d’imaginer et de mettre en place un système de gouvernance qui associe les différents acteurs représentant les services de l’État, les collectivités territoriales, le Parc national, et les parties prenantes de la société civile.***

***Les parties prenantes de la société civile doivent elles-mêmes coordonner leurs propositions.***

Modifier les textes officiels qui régissent ces différentes instances ne serait sans doute pas impossible avec une mobilisation générale de tous les acteurs concernés. Mais, dans un premier temps, des améliorations partielles pourraient apporter des améliorations significatives, par exemple :

* La création d’une instance de liaison transversale, réunissant le Préfet, le Président de la Métropole, le Maire de Hyères, l’Adjointe spéciale, la Présidente et le Directeur du PNPC, un représentant des habitants, un représentant des commerçants, en ajoutant selon les sujets, les autorités maritimes et militaires, la Région Sud et le Département du Var, pour traiter, au minimum une fois par an, des questions transversales et prendre des décisions communes.
* Mettre à profit la présence au Conseil d’administration du Parc national de responsables des principales instances administratives, des élus, des habitants, des activités économiques, pour faire avancer certaines des questions transversales dès lors qu’elles concernent aussi le PNPC.
* Utiliser le Comité insulaire Smilo de Porquerolles qui a l’avantage de réunir à la fois les représentants des associations et activités de Porquerolles avec des élus et les responsables techniques de la Mairie, de la Métropole, du PNPC (essayer d’y ajouter la Préfecture et le Département), pour avancer sur les sujets techniques qui relèvent des thématiques de Smilo[[10]](#footnote-10).
* Associer plus étroitement les habitants aux études, aux projets, aux décisions et au suivi des actions mises en œuvre, améliorer l’information et la transparence sur le déroulement de ces projets, expliquer les raisons des décisions prises et des retards de mise en oeuvre.

Quelques dossiers toujours en instance pourraient servir d’expérience pour tester ces améliorations :

* Définir en commun la stratégie partagée, intégrant notamment une nouvelle politique touristique, un plan d’action climat et résilience, protection de la biodiversité.
* Décider des suites à donner aux mesures de régulation de la fréquentation testées en 2021, en intégrant l’option d’une meilleure répartition des activités à l’année.
* Réaliser enfin les projets d’aménagement de l’arrivée dans l’île, du port, de l’entrée dans le village puis dans le cœur de Parc.
* Accélérer la mise en service de la canalisation sous-marine d’approvisionnement en eau et la rénovation de la station d’épuration sans nouveaux « retards administratifs ».
* Rénover les points collectifs de tri sélectif du village.
* Mettre en service la valorisation des déchets végétaux du village (actuellement brûlés) par broyage et fabrication d’un compost pour les vignes et le maraichage.
* Remettre en état, et entretenir régulièrement, le réseau d’écoulement des eaux de ruissellement de l’île en prévention de la multiplication et de l’intensité des orages violents.
* Construire le nombre de sanitaires adapté au nombre de touristes dans le village, sur le port et à l’arrière des plages.
* Améliorer l’état des principales voies de circulation de l’île, causes de nombreux accidents.
* Fermer l’énorme dépôt de gravats, évacuer ses déchets et matériels, remettre le sol en état.

***Dans tous les cas, il convient de privilégier le dialogue et la concertation, en y associant étroitement la société civile.***

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. La perspective est à la fois « la représentation des trois dimensions dans l’espace et de la profondeur du champ de vision ». [↑](#footnote-ref-1)
2. Responsables des différentes instances de gouvernance de l’île, associations, habitants de l’île, commerçants et professionnels, toute personne qui aime et s’intéresse à Porquerolles. [↑](#footnote-ref-2)
3. Archives nationales. [↑](#footnote-ref-3)
4. Datar : Délégation à l’aménagement du territoire et à l’action régionale. [↑](#footnote-ref-4)
5. Arrêt du 18/02/2011 de la Cour européenne des droits de l'homme, en l'affaire Consorts Richet et Le Ber c. France (Requêtes n° 18990/07 et 23905/07). [↑](#footnote-ref-5)
6. UICN : union internationale pour la conversation de la nature [↑](#footnote-ref-6)
7. Parabole de la baignoire qui déborde : avant de se demander comment éponger le sol, l’urgence est d’abord de fermer le robinet**.** [↑](#footnote-ref-7)
8. Notamment pour la France les objectifs de loi transition énergétique de 2015 et la loi climat de 2021. [↑](#footnote-ref-8)
9. DREAL : Direction régionale de l’environnement, de l’aménagement du territoire et du logement. [↑](#footnote-ref-9)
10. Eau et assainissement – Déchets – Énergie/climat – Paysages – Biodiversité et écosystèmes. [↑](#footnote-ref-10)